



UNIVERSITÄTS-
BIBLIOTHEK
PADERBORN

Considerations Chrétiennes Pour Toute Les Jours De L'Année

Avec Les Evangiles De Tous Les Dimanches

Tome IV.

Crasset, Jean

Paris, 1691

Le jour des Trépassés.

[urn:nbn:de:hbz:466:1-60899](https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:hbz:466:1-60899)

POUR LA COMMEMORATION 2. N^o
des Fidèles Trépassés. vemb.

CONSIDERATION

*Sur l'obligation que nous avons de
les assister.*

Ces obligations procedent de Dieu,
du prochain & de nous-mêmes. De
Dieu à qui cette devotion est agreable;
du prochain à qui elle est utile; de nous
mêmes à qui elle est glorieuse & profi-
table.

C'est une devotion sainte & agreable à I. P.
Dieu que de prier pour les morts, parce
que c'est un acte de charité parfaite, qui
s'exerce envers des personnes d'une qua-
lité éminente; envers des Saints qui souf-
frent beaucoup, qui ne peuvent s'aider,
ne pouvant plus meriter, & qui atten-
dent du secours de nôtre pieté. Ce sont
des ames que Dieu aime infiniment, &
qu'il desire épouser; on ne peut rien fai-
re qui luy soit plus agreable que de payer
leurs dettes, & de satisfaire pour elles,
afin qu'elles soient dignes d'entrer dans
son Palais, & de luy être intimement
unies. Ce sont les membres du corps mys-
tique de son Fils, qui brûlent dans les

feux, & qui souffrent des peines inconcevables : que peut-on faire qui luy agrée davantage que de les en retirer ? Jesus se tient fait le bien qu'on fait au moindre des siens : C'est donc le tirer de prison que d'en tirer une ame ; c'est le delivrer du Purgatoire que d'en delivrer ses serviteurs & ses enfans. Si Jesus étoit en prison, n'employeriez-vous pas tous vos biens pour l'en tirer ?

II. P. Cette devotion est utile au prochain ; y en a-t-il qui vous soit plus proche qu'un pere & qu'une mere, qui sont peut-être tourmentez dans ces feux ? Si l'on est obligé d'assister un pauvre qu'on connoît être dans une grande necessité, qui peut s'excuser d'assister des Saints, & les plus proches parens qui sont dans la dernière misere ? y en a-t-il de plus grande que d'être dans les prisons, & brûlez du même feu que les damnez, sans le pouvoir aider ? Quel bien & quel avantage de tirer une ame de l'Enfer, & de luy ouvrir les portes du Paradis ? quelle reconnoissance aura-t-elle pour ceux qui l'auront delivrée de si grands maux, & qui luy auront procuré un si grand bien ? Il n'y a point de charité comparable à celle qu'on exerce envers les morts, soit qu'on considere la qualité des personnes qu'on assiste, soit la grandeur de

leurs peines, soit le bien qu'on leur procure : *Heureux l'homme qui s'applique à considérer la nécessité du pauvre & de l'indigent : Dieu le délivrera dans le mauvais jour.*

Si cette devotion est utile aux morts, **III. P.** elle est glorieuse & salutaire aux vivans. Glorieuse, parce que c'est faire au regard de tres-grands Saints l'office de Redempteur & de Sauveur : de Redempteur, en délivrant des captifs ; de Sauveur, en procurant le salut à des miserables. Elle nous est aussi très-utile : car outre qu'elle nous fait souvenir de la mort, & de l'autre vie ; on exerce en les assistant des actes heroïques de Foy, d'Espérance, de Charité, de justice & misericorde. Les pauvres de cette vie sont souvent des scelerats, & ceux-là sont des Saints. Les pauvres ne sont pas destituez de tout secours : ceux-là sont dans une extrême indigence, & ne peuvent se procurer aucun soulagement. Les pauvres abusent souvent du bien qu'on leur fait, & s'en servent pour se damner : ceux-là sont sauvez par nos prieres. C'est souvent par une compassion naturelle qu'on assiste les pauvres : mais c'est par une pure foy, & par une pure charité, qu'on assiste les Défunts. Si l'aumône qu'on fait à un pauvre, qui sera peut-être damné, assure en quelque ma-

niere le salut de celuy qui la luy fait, de quel prix & de quelle valeur sera celle qu'on fait à des predestinez qui vont être couronnez dans le Ciel, qui ne manqueront point de credit auprès de Dieu, ni de reconnoissance envers leurs bien-facteurs?

IV. P. Ayez donc de la charité pour ces saintes ames, faisant tous les jours quelque priere ou quelque aumône pour elles; entendant ou faisant dire toutes les semaines une Messe à leur intention; communiant une fois le mois, & gagnant l'Indulgence des morts, qui leur est un secours prompt & assuré, puisque ce sont les satisfactions du Fils de Dieu, qui leur sont appliquées par l'autorité de la sainte Eglise. Considerez ce que c'est qu'un peché veniel, qui oblige un Pere si bon, d'abandonner ses enfans qu'il aime infiniment, à la puissance des Demons, comme estiment plusieurs grands Docteurs, pour être brûlez & tourmentez jusqu'à ce que sa justice soit satisfaite. Faites penitence en cette vie, si vous ne la voulez point faire en l'autre: car rien d'impur n'entrepra dans le Ciel, & tout ce qu'on endure en cette vie, n'est rien au prix de ce qu'on endure en Purgatoire.

PAROLES DE L'ECRITURE.

Tout ce qui est à moy, descendra dans un Enfer très-profond : pensez-vous du moins qu'il y aura-là du repos pour moy ? *Job. 17.*

Ayez compassion de moy, du moins vous autres mes amis. *Job. 17.*

Le feu servira d'épreuve pour examiner l'ouvrage d'un chacun. *1. Cor. 3.*

Celuy dont l'ouvrage sera brûlé, en souffrira de la perte. Il ne laissera pas néanmoins d'être sauvé, quoy qu'en passant par le feu. *1. Cor. 3.*

C'est une sainte & salutaire pensée de prier pour les défunts, afin qu'ils soient délivrez de leurs pechez. *2. Machab. 12.*

Souvenez-vous de mon Jugement, tel sera le vôtre, hier pour moy & aujourd'huy pour vous. *Eccl. 38.*

POUR LA FESTE DE SAINT MARTIN.

II.
Nov.

CONSIDERATION

Sur les exemples de vertu qu'il donne à tous les Chrêtiens.

L'Abregé est à la fin.

Il y a des gens, dit saint Bernard, qui I. P. veulent sçavoir seulement, pour sçavoir, & c'est une vaine curiosité. Il y en a d'autres qui veulent sçavoir, pour être connus : & c'est une vanité honteuse.